

CONSEIL MUNICIPAL DE VALEYRAC
PROCES-VERBAL

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du jeudi 13 octobre 2022

Présents : 12

L'an deux mille vingt-deux et le treize octobre l'assemblée régulièrement convoqué le 07 octobre 2022, s'est réuni sous la présidence de Jean-Louis BRETON.

Votants: 12

Sont présents: Jean-Louis BRETON, Jean-Claude LACROIX, Dominique JOANNON, Marie-Viviane BAGAT, Mireille DUPUIS, Didier CHEVET, Sébastien COUTHURES, Norbert BAISSAC, Loïc BERGEY, Stéphane BERINGUER, Xavier DUCOS, Boris LINCK

Représentés:

Excuses: Dominique JACQUEMIN, Monique CORTINOVIS, Natacha WARINGHEM

Absents:

Désignation du secrétaire de séance : M. Loïc BERGEY

Le Procès Verbal du conseil municipal du 25 août 2022 a été validé

M. le Maire aborde l'ordre du jour :

DÉLIBÉRATIONS :

**Objet: Vente du Gyrobroyeur à la société SCEA du Pointon de Sipian à
Valeyrac – DE 2022 031-**

M. le Maire informe le conseil municipal que le gyrobroyeur acheté par la commune en janvier 1996 au prix de 1939,46€ n'est plus utilisé depuis plusieurs années.

La société « SCEA Pointon de Sipain » 19 route de Sipian à Valeyrac propose d'acheter le Gyrobroyeur pour 600€.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour la vente du Gyrobroyeur en l'état à la société désignée ci-dessus au prix de 600€.

AUTORISE M. le Maire à signer les documents nécessaires à cette vente

DIT que la recette sera inscrite en section de fonctionnement au budget communal 2022

QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire donne lecture des remerciements de famille de M. Jean LAROCHE

Plan Climat Air Energie Territorial

M. le Maire fait part aux élus de la réunion de pilotage qui a eu lieu le 6 octobre dernier pour la restitution des diagnostics du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté De Communes Médoc Atlantique. Les informations seront transmises par mail aux élus.

M. Xavier Ducos demande si un projet d'économie d'énergie est envisagé pour la commune. Certaines communes éteignent la nuit entre 23h et 5h du matin l'éclairage public.

M. le Maire propose de contacter prochainement le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energies et d'Environnement de la Gironde) avec lequel nous avons signé un marché de fourniture d'électricité afin de faire le point sur notre contrat et effectuer un diagnostic.

Désignation : Correspondant incendie et secours :

M. Norbert Baissac est désigné correspondant incendie et secours

Plan Local d'Urbanisme Mutualisé :

M. le Maire informe les élus du choix du candidat retenu, le Cabinet Noël 20 place Pey-Berland 33000 BORDEAUX, en accord avec la commune de Jau-Dignac-Loirac.

Le coût a été estimé par commune : Pour Valeyrac : 35 634 € TTC et pour Jau-Dignac-Loirac : 42 114€ TTC, contrairement au second prestataire qui proposait un tarif par commune à 55 050 € TTC.

Une copie de la commande détaillée sera transmise aux élus par mail.

Vente des parcelles A483 et A484, 2 route du Moureys :

M. le Maire rappelle aux élus qu'aucune décision n'a été prise concernant les modalités de mise en vente de ces parcelles. M. Joannon Pierre-Yves, Gérant de la société Château Roquegrave l'a de nouveau sollicité afin de pouvoir acquérir ces parcelles étant donné qu'elles se trouvent enclavées dans sa propriété.

M. le Maire demande l'avis des élus pour effectuer une vente.

M. Didier Chevet dit que le terrain est en zone non constructible, mais que si les 4 murs sont toujours existants il est possible d'envisager une reconstruction à l'identique.

La majorité des élus sont plutôt favorables à proposer la vente « sous plis cacheté au plus offrant » dans l'intérêt général puisque plusieurs acquéreurs se sont manifestés.

Mme Dominique Joannon propose aux élus de se rendre sur place pour se rendre compte de la situation. Elle pense qu'il n'est pas raisonnable de remettre en état une maison d'habitation au milieu des vignes et que ce choix serait problématique.

Des élus font remarquer que beaucoup de maisons à Valeyrac sont au milieu des vignes.

M. Sébastien Couthures fait part à Mme Joannon qu'il partage son point de vue sur le fait que M. Joannon Pierre-Yves a un intérêt pour son exploitation mais pour éviter toute ambiguïté, il est normal de proposer la vente au plus offrant.

M. le Maire propose de présenter, au prochain conseil municipal, qui aura lieu en décembre, une délibération pour définir les modalités de vente « sous pli cacheté au plus offrant » des parcelles A483 et A484.

L'ensemble des élus est favorable à la mise en vente « sous plis cacheté au plus offrant ». Mme Joannon Dominique, en tant que partie prenante, ne prend pas part au vote.

Tarif de la restauration scolaire

M. le Maire informe les élus que la délibération concernant la tarification de la restauration scolaire fixe le repas à 3.30€ tarif unique pour les élèves et ne précise pas le prix pour les intervenants, les enseignants...

M. Maire dit qu'il est probable que la Mairie de Lesparre-médoc augmente le prix des repas pour janvier. Il propose aux élus de présenter au prochain conseil une délibération après avoir pris connaissance de la tarification de Lesparre.

Projet d'investissement et demande de subvention 2023 :

Réfection des routes de la commune :

M. Le Maire donne exemple d'une route qui vient être refaite sur la commune de Jau-Dignac-Loirac Pour un montant de 80 000€ et qui est déjà abimée.

M. Norbert Baissac demande d'étudier les différentes possibilités afin de faire diminuer la vitesse des véhicules dans le village.

Le projet de la Maison d'Assistante Maternelle :

M. le Maire informe les élus de l'avis favorable du SDIS et de l'avis défavorable de la Commission Consultative Départemental de Sécurité et d'Accessibilité mais que cet avis ne remet pas en cause le projet puisqu'il a été donné en considérant le bâtiment comme neuf et non en réhabilitation.

M. Jean-Claude Lacroix fait le point sur l'avancée des travaux et précise que les agents techniques vont prochainement refaire la clôture.

Aménagement de l'aire de Loisirs

M. Sébastien Couthures demande si nous pouvons prévoir l'aménagement de l'aire de loisirs.

Il est proposé de vérifier avant de demander des devis si ce projet rentre dans les investissements subventionnés par la DETR ou et le Conseil Départemental.

Réfection de toitures

M. le maire indique que les travaux de réfection de la toiture du garage du logement 5 et la toiture du logement 7 seront prévus au budget communal 2023

Aménagement de la place du 11 novembre

M. le Maire informe les élus de la réfection de la place par l'entreprise SPAC avec laquelle nous avons signée une convention de mise à disposition du terrain en échange de l'empierrement du terrain, de son nettoyage et de la réparation des désordres.

M. Sébastien Couthures demande si nous pouvons en profiter pour délimiter des places de parking.

M. le Maire confirme qu'effectivement l'aménagement sera prévu avec la délimitation de places de parking et la réflexion sur un sens de circulation.

Projet de parc éolien de Lesparre-Médoc :

M. le Maire informe les élus du courrier d'information et d'invitation à la concertation préalable du projet.

Fibre optique :

M. Sébastien Couthures demande ou en est l'installation de la fibre sur la commune.

M. le Maire répond qu'il a été estimé à 180 000 € l'enfouissement de la fibre optique qui reste à implanter pour Valeyrac. Nous attendons la décision et la prise en charge de la communauté de commune sur les lignes qui seront enterrées.

La séance est levée à 20h24